

Compte Rendu de la séance du conseil Municipal

du : 24 / 01/ 2022

Le 24/01/2022, les membres du Conseil municipal de la Commune de PAILLENCOURT, se sont réunis à 18 Heures à la salle de la mairie de Paillencourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13/01/2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M LEFEBVRE Fabrice, avec M BARBOTIN Dominique, M CHATELAIN Arnaud, M DOROSZ Thomas, M FONTAINE Matthieu,
ainsi que : Me DELMOTTE Virginie, M DEMAILLY Gilbert, Me DENIMAL Mélanie, Me DENOYELLE Réjane,.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

M BAYEN Marc, Me BOROWSKI Sandra, Me DELARUE Coralie, Me DUFOUR Marie Catherine, M FAUQUET Joël, Me HOFFMAN Emmanuelle

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION :

XX

MONSIEUR le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gilbert DEMAILLY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte avec la contribution de la Secrétaire administrative de mairie Mme Valérie MICHAUX

Ordre du Jour :

1/ _ Adhésion au CDG (Dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique)

2/ _ garderie pendant les vacances scolaires.

3/ _ Questions diverses

3.1/ Convention Sociale Départementale.

3.2/ Demande d'implantation d'un compteur électrique 'Allée du Bassin Rond'

3.3/ Eclairage du petit terrain d'entraînement de foot.

3.4/ Remplacement des tonnelles

3.5/ Information sur les projets travaux.

3.6/ AJR ou Association centre sociale itinérant

3.7/ . Animations et Fêtes

XX

1/ _ Adhésion au CDG (Dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique des agents des collectivités publiques)

Il s'agit là de la protection des personnes des établissements et collectivités publiques du département (violence, intégrité physique, comportements sexistes, harcèlement moral et sexuel, menace, intimidation). Le Conseil donne son accord à l'unanimité et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

2/ _ Garderie pendant les vacances scolaires.

Sous réserve d'éventuelles restrictions sanitaires obligatoires, une garderie sera organisée pendant les prochains congés scolaires. Les conditions seront identiques à celles précédemment appliquées soit 45 € par enfant repas compris de 7h30 à 18h30. Le protocole sanitaire appliqué sera celui en vigueur pour l'école.). Le Conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

3/ _ Questions diverses

3.1/ Convention Sociale Départementale.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil pour adhérer à la convention dont les principes sont d'intervenir en aide ou assistance à la personne tels que : réduire l'isolement de personnes âgées, bibliothèque mobile plus accessible, suivis divers personnalisés, accompagnements intergénérationnels, etc.

Le Conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

3.2/ Demande d'implantation d'un compteur électrique 'Allée du Bassin Rond'.

L'argumentation est la suivante. Il s'avère d'une part que cette implantation serait en limite d'agglomération et n'aurait aucun intérêt pour une utilisation communale ; L'aide et la participation réalisée par le paiement des charges du branchement temporaire est déjà bien supérieur au coût d'une installation d'un compteur et de son utilisation ; Le raccordement électrique du comptoir à légumes a été pris en charge par son propriétaire. Les membres du conseil expriment leur désaccord à cette implantation jugée inutile à la commune.

3.3/ Eclairage du petit terrain d'entraînement de foot.

La subvention demandée à la FAFA (*Fonds d'Aide au Football Amateur*) sera accordée pour 12 000 Euros et viendra couvrir une petite moitié du coût des travaux. Cette subvention est attribuée sous condition de remplir les règles strictes d'éclairage après contrôle de l'installation. La délibération est approuvée à la majorité des Membres présents pour l'engagement des travaux et la subvention.

3.4/ Remplacement des tonnelles

Monsieur M CHATELAIN Arnaud propose l'acquisition de 3 tonnelles de 3m x 6m pour 775 € l'unité avec un habillage à 380 gr. La discussion aboutit sur le choix d'un bâche plus résistante et la question du coût de 2 tonnelles de 4m x 8m. Arnaud se charge de nous donner une réponse pour le prochain conseil.

3.5/ Information sur les projets travaux.

Travaux école primaire _ M DOROSZ Thomas nous informe du démarrage prochain des travaux prévus à l'école primaire à organiser avec les périodes de congés scolaires. Un dernier devis est attendu avant de choisir l'entreprise. (*Rénovation complète de toilettes et aménagement du bureau du Directeur dans la petite maison*)

Bungalow école primaire _ Le conseil donne son accord pour l'enlèvement du bungalow existant dans la cour de l'école primaire pour l'euro symbolique. La condition de cet enlèvement est qu'il soit entièrement à la charge de l'acquéreur. La délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

Projet école maternelle _ Monsieur FONTAINE Matthieu expose les derniers éléments du projet de réfection de l'école maternelle et de son environnement qui ne peut se faire en l'état.

_ Le coût de ce projet s'élève finalement à environ 1 300 000 euros. Les subventions envisagées, d'une part ne couvriront jamais plus de 80 % des travaux et d'autre part leurs versements décalés obligeront à l'obtention d'un prêt (*qui lui-même n'est alloué que sous condition d'une trésorerie identique*). L'engagement dans un tel projet réduirait, voire empêcherait tous travaux par ailleurs pendant quelques années.

_ M le Maire propose donc deux solutions :

1/ Attendre et thésauriser sur plusieurs budgets pour augmenter les capacités d'investissement sachant que parallèlement on s'ampute chaque fois de moyens nécessaires à d'autres réalisations mais aussi la nécessité d'évaluer parallèlement les besoins et les réelles priorités à court terme ? (*Par exemple : Les travaux évoqués ci-dessus auxquels s'ajoutent les travaux d'entretien et de réfection de voiries, de toiture et de bâtiments, d'éclairage public, etc.*)

2/ Réaliser une tranche du projet concernant la partie scolaire uniquement pour un coût d'environ 240 000 euros sachant que la possibilité d'obtenir des subventions reste envisageable.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

3.6/ AJR ou Association centre sociale itinérant._ Monsieur FONTAINE Matthieu nous informe d'une proposition d'adhésion à cette association implantée sur la CAC qui intervient et organise des interventions d'animations auprès de jeunes et moins jeunes dans des domaines très variés (Par exemple : Enfance : création poterie, dessin, séjours – Juniors : Nature et sciences, visites, culture – Adultes : Carnaval, ateliers divers, bibliothèque, la solidarité, les langues, le chant) La liste se crée en fonction des besoins exprimés et exploite les possibilités matérielles et humaines de chaque commune adhérente. L'adhésion par la commune est un forfait de 5,80 € par habitant pour cette première année. La participation moyenne des personnes est de 10% par commune.

Le conseil se propose de créer une commission qui évalue les besoins réels et la pertinence d'adhérer ou non et en fonction d'éventuels coûts supplémentaires de fonctionnement.

3.7/ Animations et Fêtes _ Monsieur M CHATELAIN Arnaud nous informe de la préparation du repas des aînés. Pratiquement pas de choix d'une date et le conseil s'accorde de fait sur le dimanche 13 mars 2022. Le menu, l'animation, l'information sont pratiquement finalisés

_ Les « Flyers » d'information et d'inscription seront distribués dès le 7 février.

___ Les questions diverses sont épuisées pour ce jour, d'un commun accord la date du prochain conseil municipal sera définie en fonction de l'avancée des démarches en cours, des commissions et des disponibilités de l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 15.

Le Maire,
Fabrice LEFEBVRE.

